



Appel en faveur de réparations intégrales en matière de droits humains

Réponse du groupe de travail sur le litige stratégique à la crise de la COVID-19

Avril 2020

Alors que les violations des droits humains soulignées et aggravées par la pandémie de coronavirus se répercutent à travers le monde, la réalisation des droits environnementaux, économiques, sociaux et culturels (DESC) propose la voie à suivre pour toute réponse légale et efficace. Les membres du groupe de travail sur le litige stratégique du Réseau-DESC (GTLS)¹ promeuvent la justice et la mise en œuvre effective des droits humains. Composé d'organisations et de défenseurs du monde entier, de nombreux membres du GTLS demandent aux mécanismes de justice nationaux et internationaux d'évaluer les réponses de l'État et des acteurs privés à la pandémie, qui renforcent les problèmes chroniques liés aux droits humains ou qui ne sont pas suffisamment à la hauteur des défis posés par les politiques de longue date favorisant les inégalités systémiques et l'appauvrissement. La situation requiert des réparations intégrales en matière de droits humains. À une époque où de nombreuses autres formes de protestation, d'organisation sociale et de vie civique sont réduites, le contentieux et le plaidoyer juridique ne sont pas seulement le dernier recours, mais peuvent être le seul.

En conséquence, les membres du GTLS demandent instamment aux mécanismes de justice - y compris les tribunaux nationaux et les personnels de justice, les forums internationaux et régionaux sur les droits humains et les procédures spéciales, ainsi que les institutions nationales des droits humains, les commissions sur l'égalité des sexes, les médiateurs et les autres organes de la « quatrième branche » de :

¹ Cette déclaration s'appuie sur des discussions générales tenues entre différents membres du groupe de travail et n'implique pas l'approbation individuelle d'un membre en particulier.



1. surveiller, de leur propre initiative (*suo moto*), les violations causées par les réponses de l'État et des acteurs privés face à la pandémie de COVID et fournir des mesures de réparation concrètes, y compris des garanties systémiques de non-répétition et la pleine réalisation des droits humains ;
2. agir en vue de donner la priorité aux besoins des personnes et des collectivités les plus vulnérables aux violations des droits humains découlant directement ou indirectement de la pandémie, conformément à une analyse intersectionnelle favorisant l'égalité réelle ;
3. rester accessibles, notamment en augmentant le recours à des procédures souples, telles que la dispense d'intervention du notaire, le dépôt électronique, la publication en ligne des décisions et la tenue de séances à distance, tout en maintenant un certain fonctionnement hors ligne ou la mise à disposition de ressources visant à empêcher l'exclusion numérique ;
et
4. recourir à des mesures injonctives d'urgence, telles que les mesures préventives, provisoires, intérimaires et autres mesures similaires en matière de droits humains, y compris par rapport aux requêtes urgentes en matière de DESC.

Il est louable que de nombreux systèmes et mécanismes de justice, dans différentes juridictions du monde, aient été réactifs par rapport aux questions de droits humains posées par la COVID-19. Au niveau international, le [Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies](#), la [Commission africaine des droits de l'homme et des peuples](#), le [Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant](#), la [Commission inter-américaine des droits humains](#), la [Cour inter-américaine des droits humains](#), et le [Comité européen des droits sociaux](#) ont tous publié des déclarations précisant les normes fondées sur les droits humains qui concernent la pandémie. Plusieurs titulaires de mandats des procédures spéciales [internationales](#) et [régionales](#) ont également été actifs et ont fait des déclarations sur le sujet. La Commission inter-américaine des droits de l'homme a créé une [Unité de coordination pour une réponse rapide et intégrée](#) à la crise de la pandémie de la COVID-19 (SACROI COVID-19) et a également adopté la [résolution 01/2020](#) exhortant les États à respecter pleinement les droits humains pendant la pandémie. TB-Net, dont



[Global Initiative for Economic, Social, and Cultural Rights \(GI-ESCR\)](#) est membre, a demandé aux organes conventionnels des Nations unies de poursuivre leur important travail de surveillance des droits humains et des incidences sur la population, en particulier les groupes défavorisés, et de veiller à ce que les modalités de la poursuite de leurs activités soient inclusives et accessibles à la société civile et répondent aux questions de sécurité et de respect de la vie privée qui pourraient se poser lors d'interactions virtuelles. Sur le plan intérieur, on compte au nombre des exemples positifs l'assouplissement par la Cour suprême indienne des exigences procédurales nécessaires pour promouvoir l'accès à la justice pendant la période de confinement, une mesure pour laquelle [Human Rights Law Network \(HRLN\)](#), entre autres, a plaidé. Les organes de la quatrième branche, telles que la [Commission canadienne des droits de la personne](#), pourraient également jouer un rôle important, en traitant les plaintes, en organisant des audiences en ligne, en fournissant des pistes rapides pour engager le gouvernement, en représentant les détenteurs de droits et en intervenant auprès des cours et des tribunaux administratifs. [South African Human Rights Commission](#) a créé un comité consultatif de la société civile chargé d'effectuer un suivi pendant le confinement. Les membres du GTLS demandent instamment aux mécanismes de justice d'être proactifs, notamment en explorant l'utilisation des moyens d'action urgente à leur disposition, telles que les mesures injonctives d'urgence, en veillant à ne pas les limiter injustement à la sphère des droits civils et politiques dans une période de danger aggravé pour les DESC.

Les membres reconnaissent les défis auxquels sont confrontés les mécanismes de justice pendant la période actuelle. La [Commission internationale de Juristes](#) a produit une note d'information intitulée « Lignes directrices sur les tribunaux et la COVID-19 », traitant de questions telles que la suspension des affaires « non urgentes », la vidéoconférence, les risques et d'autres questions liées à la continuité du fonctionnement du système judiciaire. [Due Process of Law Foundation \(DPLF\)](#) a organisé une série de webinaires sur le fonctionnement des systèmes judiciaires en Amérique latine visant à garantir les droits pendant la pandémie.



Les membres du GTLS reconnaissent que l'accès à la justice commence avec les titulaires de droits eux-mêmes. En conséquence, [Observatori DESC](#), basé à Barcelone, a récemment co-publié un « Kit COVID-19 sur les locations », contenant des directives juridiques pour les locataires confrontés à l'incertitude ou à la vulnérabilité en raison de la pandémie. [Socio-Economic Rights Institute \(SERI\)](#) en Afrique du Sud a mené des actions de sensibilisation spécifiques visant à s'assurer que les personnes à risque sont en mesure de les contacter pendant la pandémie et que leurs cas sont portés devant les tribunaux. [Bangladesh Legal Aid and Services Trust \(BLAST\)](#) a accru son recours aux lignes d'assistance téléphonique mobiles permettant de fournir des conseils juridiques aux travailleurs et aux femmes et filles, et a intégré les informations de réponse à la COVID-19 dans son application mobile existante, [Sromik Jiggyasha](#), sur les droits des travailleurs.

Plusieurs membres ont déjà adressé des pétitions aux systèmes judiciaires en réponse à la COVID. [Adalah](#), le Centre juridique pour les droits des minorités arabes en Israël, a déposé une requête auprès de la Cour suprême pour obtenir un dépistage du coronavirus en faveur de 150 000 Palestiniens vivant dans des camps de réfugiés surpeuplés à Jérusalem-Est. Adalah a également déposé d'autres actions en justice, notamment une affaire visant à limiter la surveillance de masse au nom de la santé publique et une autre « demandant un accès à des ordinateurs et à Internet pour les enfants des villages bédouins palestiniens non-reconnus et nouvellement-reconnus de la région de Naqab (Néguev) afin de leur permettre d'étudier pendant la période de coronavirus ». [Center for Constitutional Rights \(CCR\)](#) a, avec ses alliés, déposé un recours contre une règle anti-immigrants aux États-Unis (US) qui pénalise les non-citoyens bénéficiaires d'un large éventail de prestations publiques, en déclarant : « En cette période de crise sanitaire mondiale, il est essentiel que chacun, quel que soit son statut au regard de la législation sur l'immigration, ait pleinement accès aux soins de santé et aux prestations publiques auxquelles il a droit ». [Center for Reproductive Rights](#) « et ses partenaires ont déposé une requête urgente auprès de la Cour suprême des États-Unis, lui demandant de rétablir l'ordonnance de restriction temporaire de la cour fédérale de district permettant aux patientes du Texas cherchant à se faire avorter pendant la pandémie de COVID-19 d'avoir accès à l'avortement médicamenteux ». [Justiça Global](#), [Terra de Direitos](#), et



[Plataforma DHESCA](#) ont demandé au Tribunal suprême fédéral brésilien de suspendre le plafond d'austérité budgétaire fixé pour 20 ans pour toutes les dépenses sociales, y compris en matière de santé et d'éducation. [HRLN](#) a introduit une série de contentieux auprès des tribunaux constitutionnels sur des questions concernant les travailleurs migrants, les habitants des bidonvilles, les personnes sans domicile fixe, les travailleurs de première ligne et les agriculteurs.

D'autres membres ont mené des actions juridiques non contentieuses en rapport avec la pandémie. Par exemple, [Fundación de Estudios para la Aplicación del Derecho \(FESPAD\)](#) a envoyé une lettre ouverte à la Cour suprême de justice du Salvador précisant les critères au regard des droits humains liés à l'utilisation des pouvoirs d'urgence. [Center for Justice and International Law \(CEJIL\)](#), [Comisión Colombiana de Juristas \(CCJ\)](#), et [Colectivo de Abogados José Alvear Restrepo \(CAJAR\)](#), avec d'autres alliés, ont déposé une plainte auprès des autorités colombiennes concernant « la persistance de cas d'intimidation, de menaces, d'assassinats et de violations des droits des citoyens vénézuéliens, des leaders, des leaders sociaux, des anciens combattants et des peuples indigènes dans le département du Putumayo, dans le cadre de l'état d'urgence décrété concernant la COVID-19 ». [BLAST](#) a écrit au président de la Cour suprême du Bangladesh pour saluer les informations faisant état d'une proposition de libération limitée de certains condamnés privés de liberté ayant purgé de longues peines d'emprisonnement, et pour demander la libération de la majorité des personnes incarcérées en situation de surpopulation extrême. [Coalición Internacional para el Hábitat - Oficina para América Latina \(HIC-AL\)](#), avec 61 organisations et 207 universitaires et militants, ont préparé des déclarations à l'intention des trois pouvoirs au Mexique, demandant des mesures urgentes en matière de logement, d'accès à l'eau et à la nourriture.

De nombreux membres du GTLS ont également mené des actions de plaidoyer direct auprès des gouvernements sur la base de la législation relative aux droits humains. Par exemple, [Initiative for Social and Economic Rights](#) en Ouganda a produit un document intitulé « Maintien de la dignité humaine et du respect des droits sociaux et économiques pendant la pandémie de COVID-19 », un



dossier qui a contribué à l'obtention, entre autres, d'un moratoire sur les expulsions. [HRLN](#), avec ses partenaires, a publié un rapport intitulé, « Charte des citoyens - Réponse en matière d'urbanisme à Mumbai, pendant le confinement de la Covid 19 » basé sur son enquête sur les habitats à faibles revenus pour la mégapole de Mumbai. [FIAN International](#) a lancé un rapport préliminaire pour surveiller l'impact des mesures prises par les États pour arrêter la contagion qui intensifient les violations des droits humains en cours, en particulier en ce qui concerne le droit à une alimentation adéquate ; FIAN appelle les États à « s'assurer que leurs actions ne causent pas de dommages prévisibles au-delà de leurs frontières, ni n'entravent la capacité des autres pays à honorer leurs obligations en matière de droits humains ». Workers' Safety Forum in Bangladesh, dont BLAST fait partie, a appelé à assurer le paiement des salaires aux travailleurs de l'industrie du prêt-à-porter et à garantir leur protection. [Asociación Interamericana para la Defensa del Ambiente \(AIDA\)](#) a invité les États à respecter l'État de droit et à se conformer à leurs obligations en matière d'environnement et de droits humains, en s'abstenant de toute régression sous la forme de modifications préjudiciables des normes ou de l'approbation de projets sans évaluation adéquate des dommages sociaux et environnementaux.

Tout au long du processus, les membres ont demandé des réparations intégrales en matière de droits humains permettant de remédier immédiatement à la pandémie, ainsi qu'aux violations systémiques impliquées. Comme l'affirme [Franciscans International \(FI\)](#), « nous ne devrions pas souhaiter un retour à la normalité, tant que la normalité équivaut à la destruction de l'environnement et aux inégalités flagrantes. Au lieu de cela, nous devons tirer les leçons des échecs passés, nous appuyer sur certaines bonnes pratiques mises au point par les États pendant la pandémie, faire pression pour un changement de notre modèle de développement, protéger les services sociaux et les droits des intérêts commerciaux et de la cupidité et, enfin et surtout, cultiver la fraternité et la solidarité au sein et entre les communautés, que nous constatons au milieu de cette crise de la gouvernance mondiale ». Les mécanismes de justice peuvent jouer un rôle essentiel dans l'analyse des décisions de l'État concernant les ressources dans le cadre de leurs programmes d'aide et de redressement économique, en examinant leur adéquation au regard des droits humains



et leur équité en termes de mobilisation des ressources. La série d'articles du [GI-ESCR](#) liés à la COVID inclut une participation d'une membre individuelle, [Alicia Yamin](#), qui relève que « cette crise fournit l'opportunité de promouvoir une redistribution substantielle (et une aide à la santé, à la protection sociale, à l'éducation, au logement et aux autres droits ESC) au niveau national dans de nombreux pays et de ré-imaginer substantiellement la gouvernance économique mondiale ». Comme [Center for Economic and Social Rights](#) l'a fait valoir, la coopération internationale doit être guidée par les obligations extraterritoriales des États en matière de droits humains, y compris le devoir des États les plus riches et des institutions financières internationales de ne pas compromettre la capacité des autres pays à mobiliser le maximum de ressources disponibles pour faire face à la pandémie. En accord avec cette vision plus large du rôle du droit dans la réponse à la pandémie, [Dullah Omar Institute](#) propose en Afrique du Sud un engagement fort en faveur d'une législation nationale et provinciale participative, préconisant de « renforcer la cohésion sociale en jouant un rôle plus important dans la mise en relation des voix des groupes de personnes marginalisées avec les structures décisionnelles ».

En résumé, à une époque connaissant de graves atteintes aux DESC, le travail essentiel de surveillance et de responsabilisation mené par les mécanismes de justice doit se poursuivre. Les membres du GTLS ont demandé à ce que les mécanismes de justice internationaux et nationaux répondent à la pandémie d'une manière permettant d'adapter leurs modes de fonctionnement aux réalités d'accessibilité, à la nécessité de combler le fossé numérique et aux besoins urgents actuels en matière de droits humains ; d'être guidé par les principes des droits humains en se centrant sur les besoins des plus vulnérables ; d'inclure des actions prises de leur propre initiative et de fournir des mesures de réparation immédiates et systémiques en matière de droits humains. Même dans les meilleures circonstances, de nombreux mécanismes de justice ont hésité à adopter des mesures transformatives en matière de droits humains. Cela doit changer, et le changement doit commencer dès maintenant.